

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE F.F.S.A
Ligue Régionale du Sport Automobile – Bretagne Pays de Loire
Association Sportive de l'ACO BRETAGNE
Ecurie Bretagne



2^{ème} RALLYE REGIONAL
DU PAYS DE LOHEAC
28 & 29 MARS 2020

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

Championnat du Ligue Bretagne – Pays de Loire
Championnat A.C.O.

REGLEMENT PARTICULIER
Permis d'organisation FFSA n°71



Le Rallycross de Lohéac et le Rallye du Pays de Lohéac sont organisés par l'Association Sportive du Rallycross de Lohéac Association Loi 1901 à but non lucratif, qui regroupe l'Ecurie Bretagne et le Comité des Fêtes de Lohéac. 650 Bénévoles participent à l'organisation du Rallycross, plus de 300 à l'organisation du Rallye. Le Circuit de Rallycross est la propriété de l'association.

2ème Rallye Régional du Pays de Lohéac

Ce règlement sportif particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès réception du Visa de la FFSA

Ouverture des engagements : 27 Janvier 2020

Clôture des engagements : 16 mars 2020

Parution du carnet d'itinéraire : au Bar du centre 17 rue de la poste à Lohéac, le dimanche 22 Mars de 8h30 à 17h30, le vendredi 27 Mars de 13h30 à 20h00 et le samedi 28 Mars de 8h00 à 12h30

Dates et heures des reconnaissances :

Pour l'ES Saint-Malo de phily : dimanche 22 mars de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
vendredi 27 mars de 13h30 à 20h00 et le samedi 28 mars de 8h00 à 13h00

Pour l'ES Lohéac : samedi 28 mars de 8h00 à 13h00 et uniquement pédestre

Pour les ES les Clôtures : dimanche 22 mars de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi 27 mars de 13h30 à 20h00 et le samedi 28 mars de 8h00 à 15h30

Vérifications des documents le samedi 28 mars 2020 de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 15h00 au Circuit de Rallycross de Lohéac

Vérifications des voitures le samedi 28 mars 2020 de 8h45 à 12h45 et de 13h15 à 15h15 au Circuit de Rallycross de Lohéac

Heure de mise en place du parc de départ le samedi 28 mars 9h30 en bas du paddock du circuit de Rallycross

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le samedi 28 mars à 14h00 Lieu : a la tour du Circuit de rallycross

Publication des équipages admis au départ le samedi 28 mars à 15h45 sur le tableau d'affichage officiel (Circuit de Rallycross)

Publication des heures et ordres de départ le samedi 28 mars à 15h45 sur le tableau d'affichage officiel ..

Départ 1^{ère} étape de Lohéac : le samedi 28 Mars 2020 à 18h14 (quinze minutes après le dernier concurrent du rallye national)

Arrivée 1^{ère} étape à Lohéac : le samedi 28 mars 2020 à 22h44

Publication des résultats partiels et ordres et heures de départ de la 2^{ème} étape : le samedi 28 mars à 23h30 Lieu : tableau d'affichage officiel

Départ 2^{ème} étape de Lohéac : le dimanche 29 Mars 2020 à 9h14

Arrivée 2^{ème} étape à Lohéac : le dimanche 29 Mars 2020 à 12h45

Vérification finale le dimanche 29 mars 2020 Lieu : Garage Jan – le Portal - Guipry

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le dimanche 29 mars 1/2 heure après l'arrivée de la dernière voiture

Lieu : tableau d'affichage officiel

Remise des prix le dimanche 29 mars à 15h00. Lieu : camion ACO

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CO Bretagne organise le 28 et 29 mars 2020 en qualité d'organisateur administratif le 2^{ème} Rallye Régional du Pays de Lohéac

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire le 15 janvier 2020 sous le numéro 3 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 71 en date du 27 janvier 2020

Comité d'Organisation

Président : Patrick GERMAIN

Membres : Yann Blanchet, Antoine Buron, André Garel, Guy Houssin, Didier Justal, Pierre Picoul, Yves Plantard

Secrétariat du Rallye, Adresse : Olivier Géraud 27 Rue de la Mare 35880 Guignen

Téléphone : 06.11.24.95.91 Mail : ogeraud@rallycrossloheac.net

Permanence du Rallye : Tour – Circuit du Rallycross du samedi 28 mars 2020 à 8h00 au dimanche 29 mars 2020 à 20h

Organisateur technique

Nom : Association Sportive du Rallycross de Lohéac

Adresse : 31 rue de Bettignies – 35000 Rennes

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président..... Jacques TROMAS Licence 1202 – 128570
Membre : Michel ODIETTE Licence 1202 - 12118
..... Henri BRIGARDIS Licence 1206 - 20583
Directeur de Course : Joseph LORRE Licence 1202 - 10395
Directeur de Course Adjoint PC :..... Pierre SCHUBLER Licence 1202 – 27374
..... Bernard CONDEMINE Licence 1110 - 6916
Directeur de Course ES 1, 3, 5, 7Jean Louis MINEUR Licence 1209 – 29169
Directeur de Course Adjoint ES 1, 3, 5, 7Gilles MERLIOT Licence 1202 – 10396
Directeur de Course ES 2, 4..... Michel FRASLIN Licence 1208 - 2149
Directeur de Course Adjoint ES 2, 4 Christian ISNARD Licence 1202 - 210777
Médecin Chef :Isabelle COUDERT
Commissaires Techniques : Jérôme RETO Licence 1206 – 204310
..... Gwen WATTU Licence 1206 – 47803
..... Mickael SIONNEAU Licence
..... André MEVEL Licence 1210 - 186089
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :Catherine CONDEMINE Licence 1110 – 56617
..... Marine MARTINEAU Licence 1210 - 210441
Chronométrateurs : Maryse RAGUENEAU Licence 1106 – 24305
..... Alain DEVIN Licence 1106 – 37311
..... Michel LANGLAIS Licence 1110 – 189630
..... Jean Louis TISSERAND Licence 1106 - 181287
Chargés des relations avec la presse : Patrick GERMAIN Licence 1206 - 42139

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2ème Rallye Régional du Pays de Lohéac compte pour :

- La coupe de France 2020 des Rallyes Coefficient 2
- Le Championnat de la ligue Bretagne Pays de la Loire
- Le Championnat ACO

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^{ème} rallye Régional du Pays de Lohéac doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 16 mars 2020**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum pour l'ensemble des 2 Rallyes (National et Régional confondus avec un maximum de 40 Régionaux).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 200€ jusqu'au 9 mars 2020
- Avec la publicité facultative des organisateurs : 250€ après le 10 mars et jusqu'au 16 mars 2020
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 500€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Pour l'intégralité du rallye, le rallye National partira devant de Rallye Régional.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance du Circuit de Rallycross

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional du pays de Lohéac représente un parcours de 119.14 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3 : Saint Malo de Phily – 8.00 km x 2 fois dont une nocturne

ES 2, 4 : Lohéac – 1.45 km x 2 fois dont une nocturne

ES 5, 7 : Les Clôtures - 10.55 km x 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Aucun Prix en espèce, uniquement des coupes aux différents vainqueurs

Coupes : au minimum 2 coupes par équipage aux 3 premiers scratch, 2 coupes au 1^{er} de classe, 2 coupes au 1^{er} équipage féminin.

La remise des prix se déroulera le : dimanche 29 mars à 15h00 au car podium ACO

28 mars 2020

29 mars 2020

2^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS DE LOHEAC**DEMANDE D'ENGAGEMENT**

Date de réception

Cachet de la poste



A remplir et à retourner avant le 16 Mars 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)
à : Olivier GERAUD, 27 la Mare, 35580 GUIGNEN / tel: 06-11-24-95-91 / mail: ogeraud@rallycrossloheac.net



1 ^{er} PILOTE				2 ^{ème} PILOTE			
NOM							
PRENOM							
PSEUDONYME				Sexe : M F			
LICENCE				N°			
Code Ligue / A.S.A				Cat			
N° A.C.O				N°			
A.S.A				Cat			
ECURIE				Code Ligue / A.S.A			
ADRESSE							
C . Postal / Ville							
Tél. Dom / Travail							
adresse @-mail							
P. de Conduire				Numéro			
(Merci de joindre les photocopies de vos permis)				Délivré le			
				à			
Date de naissance							
Lieu de naissance							
Groupe sanguin							
Numéro de Portable embarqué dans la voiture :							
NUMERO	GRUPE	CLASSE	A/FA	REGLT	VISA ADMINIS.	VISA TECH.	
			KITCAR-S1600-S2000	Chèque			
			N/FN	Espèces			
			GT				
			F2000				
			R				

VEHICULE ENGAGE		
Propriétaire		
Marque		
Modèle		
Turbo	OUI	NON
Cylindrée		
GRUPE	CLASSE	
Couleur		
Fiche homologa.	N°	
Passeport tech.	N°	
Je soussigné : _____		
Autorise : _____		
à piloter mon véhicule		
Signature du Propriétaire		

MONTANT DE L'ENGAGEMENT	
200 € avec la publicité organisateur jusqu' au 09/3/2020	
250 € avec la pub. organisateur du 10/3 jusqu' au 16/3/2020	
500 € sans la publicité organisateur	
Chèque à l'ordre de :	ASRCL
Signature 1 ^{er} Pilote :	
Signature 2 ^{ème} Pilote :	
Fait à:	Le:

PARTICIPATION SEANCE D'ESSAI VENDREDI 27 MARS	
MONTANT 60€	
(à régler avec l'engagement)	
OUI	NON

Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire ou de licence et être en possession de ces deux documents le jour de l'épreuve. Avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrais à tout contrôle de médecins accrédités. Je décharge expressément la responsabilité des organisateurs et m'engage à ne faire engager aucun recours envers eux à l'occasion de tout accident dont les conséquences ne seraient pas couvertes par les assurances prévues par la réglementation en vigueur. J'engage ma voiture conformément au règlement particulier et à la réglementation générale F.F.S.A

ITINERAIRE

2ème RALLYE REGIONAL DU PAYS DE LOHEAC

régional coeff 2
coupe de France des rallyes
ITINERAIRE et CONTRÔLES



Etape 1

SAMEDI 28 MARS 2020

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	Distance		
Départ Etape 1						
CH 0	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05		18h14
	Service A (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	0,00	0,05	0,05	0h15	
CH 0A	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		18h29
RZ	Refuel	0,00	0,25	0,25		
1	Prochain Refuel	9,45	21,72	31,17		
CH 1	100 m après		10,90	10,90	0h15	18h44
ES 1	SAINT MALO DE PHILY	8,00				18h47
CH 2	300 m après		9,7	17,90	0h27	19h14
ES 2	LOHEAC	1,45				19h17
CH 2A	Regroup In - PARC Regroupement		0,87	2,32	0h07	19h24
	REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE (PARC -LOHEAC)					
CH 2B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05	2h05	21h29
	Service B (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	9,45	21,72	31,17	0h20	
CH 2C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		21h49
RZ	Refuel	9,45	21,72	31,17		
2	Prochain Refuel	9,45	21,72	31,17		
CH 3	100 m après		10,90	10,90	0h15	22h04
ES 3	SAINT MALO DE PHILY	8,00				22h07
CH 4	300 m après		9,7	17,90	0h27	22h34
ES 4	LOHEAC	1,45				22h37
CH 4A	Regroup In (PARC regroupement)		0,87	2,32	0h07	22h44
	PARC FERME(PARC regroupement)					
	Total Etape 1	18,90	43,44	62,34		30,32%

Section 1

Section 2

ITINERAIRE

2ème RALLYE REGIONAL DU PAYS DE LOHEAC

régional coeff 2
coupe de France des rallyes
ITINERAIRE et CONTRÔLES



Etape 2

DIMANCHE 29 MARS 2020

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	Distance		
Départ Etape 2						
CH 4B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05		9h14
	Service C (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	9,45	21,72	31,17	0h30	
CH 4C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		9h44
RZ	Refuel	9,45	21,72	31,17		
3	Prochain Refuel	10,55	17,85	28,40		
CH 5	130 m après		4,71	4,71	0h10	9h54
ES 5	LES CLOTURES	10,55				9h57
CH 6	Regroup In - PARC Regroupement		12,89	23,44	0h27	10h24
REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE						
CH 6B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05	1h11	11h35
	Service D (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	10,55	17,85	28,40	0h30	
CH 6C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		12h05
RZ	Refuel	10,55	17,85	28,40		
4						
CH 7	100 m après		4,71	4,71	0h10	12h15
ES 7	LES CLOTURES	10,55				12h18
CH 8	Regroup In - PARC Regroupement		12,89	23,44	0h27	12h45
PARC FERME						
Total Etape 2		21,10	35,70	56,80		37,14%

Section 3

Section 4